

JOURNAL INTERNE DES FINANCES



- > **CÉRÉMONIE DE REMISE ET REPRISE À LA TÊTE DU MINISTÈRE DES FINANCES**
- > **RÉFORME DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES : NOUVEAU CADRE ORGANIQUE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AUX FINANCES OPÉRATIONNALISÉ**
- > **PRÉVENTION CONTRE LA CONTAMINATION DE LA COVID-19 DANS LES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES**





Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République Démocratique du Congo

SOMMAIRE

Page 4. Une Administration des Finances 2.0, c'est notre nouveau défi

Page 6. Cérémonie de remise et reprise à la tête du Ministère des Finances : le nouvel argentier de la République s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat

Page 8. Gouvernement SAMA LUKONDE : au Ministère des Finances, Le Président de la République porte son choix sur un homme d'une expérience avérée avec un parcours élogieux

Page 10. Tout savoir sur Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI

Page 12. Portrait : Qui est O'Neige N'SELE MIMPA ?

Page 14. Assemblée Nationale : Nicolas KAZADI obtient l'adoption de sept projets de ratification

Page 16. Lutte contre le blanchiment des capitaux /La RDC continue son combat avec ses paires de l'Afrique Centrale

Page 18. Le Ministère des Finances d'avant et après l'indépendance : aperçu historique et évolution

Page 24. Réforme de l'Administration des Finances : Nouveau cadre organique du Secrétariat Général aux Finances opérationnalisé

Page 28. Une bibliothèque numérique pour le Ministère des Finances(www.finances-cd-bn.com)

Page 32. Le Secrétaire Général aux Finances veille au strict respect des dispositions préventives contre la Covid-19



Une Administration des Finances

Une Administration des Finances rapide, axée sur la culture Numérique

S.E. Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI,
Ministre des Finances



« Numériser le projet des lois des Finances Publiques permettra au gouvernement d'économiser des sommes importantes consacrées à l'impression, la reliure et le brochage du projet des lois en des milliers d'exemplaires » c'est ce qui résume le mieux la situation actuelle en matière de nouvelles technologies numériques pour les Services Publics. Dans un univers contraint financièrement, parfois menaçant et toujours mobile, l'Administration Publique doit construire un nouveau modèle de fonctionnement moins couteux.

s 2.0, c'est notre nouveau défi :



Acette ère de la modernité, le Ministère des Finances en tant qu'entité publique, a l'obligation d'adapter ses services à une nouvelle culture de numérisation, les centrer sur la personne, ses besoins, ses habitudes et ses attentes.

En effet, il s'agit d'offrir au personnel et aux usagers une expérience qui tient compte de leur réalité, leur permettant d'interagir en temps réel avec facilité et rapidité ; la dite expérience leur accordera l'opportunité d'émettre également leurs opinions.

De ce fait, il est bon dès le départ de penser tous les projets sous l'angle du numérique. Ainsi, il importe d'expérimenter la nouvelle façon d'interagir, de collaborer afin d'offrir les meilleurs services pour faciliter

le travail.

Laisser les informations circuler dans le respect d'éthique et déontologie du travail, faire de cette transformation une transition harmonieuse, en mettant en place une nouvelle manière d'échanger non seulement à l'interne, mais également à l'externe.

Ainsi donc, il est important de profiter du numérique pour améliorer la performance dans le travail en vue de proposer à la nation congolaise une Administration des Finances plus rapide, plus simple, plus ouverte et plus numérisée.



Cérémonie de remise et reprise à la tête du Ministère des Finances : le nouvel argentier de la République s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat



Traditionnelle Photo de famille , de gauche à droite, José SELE YALAGHULI , Ministre des Finances sortant ; O'neige N' SELE , Vice-Ministre des Finances entrant ; Junior MATA , Vice-Ministre des Finances sortant et Nicolas KAZADI KADIMA , Ministre des Finances entrant .

Quarante-huit heures après l'investiture du Gouvernement SAMA LUKONDE par l'Assemblée Nationale, ledit Gouvernement surnommé « Les Warriors », plusieurs cérémonies de remise et reprise ont été organisées au sein de différents Ministères notamment au Ministère des Finances.

En effet, cette cérémonie a eu lieu au cabinet de travail du Ministère des Finances le 26 avril 2021 à 15h00. Monsieur SELE YALAGHULI, Ministre sortant et son Vice-Ministre Junior MATA ont cédé res-

pectivement leurs places à Monsieur Nicolas KAZADI Ministre entrant et à Madame O'Neige N'SELE MIMPA, Vice-Ministre des Finances. Dans son mot de circonstance, le nouveau Ministre des Finances Nicolas KAZADI les a remerciés pour l'action qu'ils ont menée, en ces termes : « Vous avez réussi dans un contexte extrêmement difficile marqué par la crise de la Covid-19 qui a pris déjà plus d'une année, à sauver le bateau du péril. Vous avez maintenu les fondamentaux dans un contexte de pression énorme ».





L'accueil du nouveau Ministre des Finances par son prédécesseur



Signature du procès-verbal



Des personnalités publiques ont pris part à cette cérémonie de remise et reprise dont ici, en avant plan, de gauche à droite, Adler KISULA, Secrétaire Exécutif de la CENAREF ; Laurent BATUMONA, Directeur Général de la DGDP ; Christophe BITASIMWA, Secrétaire Général aux Finances et Barnabé MUAKADI, Directeur Général de la DGI.



Echange de la documentation entre le Ministre des Finances sortant et entrant.



S.E. José SELE YALAGHULI
Ministre des Finances sortant



En outre, le nouvel argentier de la RDC a déclaré que son action durant son mandat à la tête du Ministère va s'inscrire dans le cadre du programme présenté par le Chef du Gouvernement SAMA LUKONDE à l'Assemblée Nationale lors de l'investiture du Gouvernement, et il a précisé qu'il travaillera dans la logique du peuple d'abord. Quant au Mi-

nistre sortant José SELE YALAGHULI, ce dernier a rendu un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO et son Prédécesseur tout en ne s'empêchant pas d'affirmer que le choix de Nicolas KAZADI pour piloter le Ministère des Finances est judicieux.

« Je remercie Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix Antoine TSHISEKEDI, qui avait accepté au titre de la coalition FCC-CACH, que je fasse partie du Premier Gouvernement issu de l'alternance démocratique en République Démocratique du Congo »



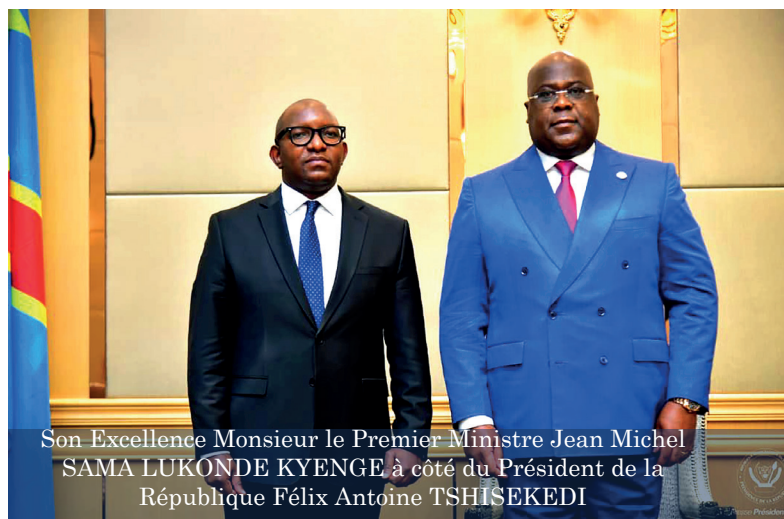
Traditionnelle photo de famille du Gouvernement SAMA LUKONDE à côté du Président de la République Félix -Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Gouvernement SAMA LUKONDE ; au Ministère des Finances, Le Président de la République porte son choix sur un homme d'une expérience avérée avec un parcours élogieux

Quelques mois après sa nomination à la tête du gouvernement congolais par le Chef de l'Etat Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE a publié la liste des membres de son gouvernement dans la soirée du lundi 12 avril 2021. Cette date a donc marqué la fin d'un interminable feuilleton d'un Etat sans gouvernement.

En effet, sur les 56 Ministres retenus par le Chef du Gouvernement dont la liste a été approuvée par le Chef de l'Etat au travers de son Ordonnance, un nom sort du lot, il s'agit de Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI qui, la veille de la publication de ladite Ordonnance occupait le poste d'ambassadeur Itinérant du Chef de l'Etat. Pressenti comme un véritable bûcheur dont les œuvres ne sont plus à démontrer, Nicolas KAZADI a assumé des très

lourdes responsabilités tant sur le plan national (son passage à la BCC ainsi que son rôle de Conseiller Economique et Financier auprès de trois anciens Ministres des Finances, à savoir, Pierre PAYPAY, Gilbert KIAKWAMA et Marco BANGULI) qu'international (PNUD, BAD et CCIFC), il draine donc dans sa gibecière plusieurs expériences de gestion dans le secteur de l'Economie et des Finances.



Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Jean Michel SAMA LUKONDE KYENGE à côté du Président de la République Félix Antoine TSHISEKEDI



Son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République Démocratique du Congo
Jean Michel SAMA LUKONDE KYENGE

Quant aux Cadres et Agents Publics du Ministère des Finances, la nomination de son Excellence Nicolas KAZADI à la tête du Ministère est un choix judicieux, d'autant plus que ce dernier connaît sur les bouts des doigts leurs préoccupations et vue son abnégation pour les autres associés à sa rigueur dans le travail, les fonctionnaires du Ministère des Finances estiment qu'il ne ménagera aucun effort afin d'améliorer le vécu quotidien des agents.

« Nous remercions infiniment Monsieur le Président pour ce bon choix, parce que nous estimons que Nicolas KAZADI est un joker sorti au bon moment pour faire face non seulement au grand défis du secteur financier en RDC mais aussi pour apporter des solutions à nos différents problèmes ». Tels sont les propos de la majorité des fonctionnaires du Ministère des Finances recueillis par nos reporters.



A partir de son cabinet de travail, Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances **Nicolas KAZADI KADIMA** participe par visioconférence à la réunion du conseil des Ministres



Son Excellence **O'neige N'SELE**,
Vice-Ministre des Finances

Tout savoir sur Nicolas KAZADI KADIMA-NZUJI, L'homme porté à la tête du Ministère des Finances



*Son Excellence Monsieur le
Ministre des Finances*

**Nicolas
KAZADI KADIMA NZUJI**

Marié et père de famille, Nicolas KAZADI KADIMA est fils de monsieur Jacques Simon KAZADI (un éminent professeur des universités), Il est né le 7 janvier 1966 à Léopold ville (actuelle ville de Kinshasa). Agé de 55 ans, l'actuel Ministre des Finances de la République Démocratique du Congo a un parcours académique et professionnel très élogieux pour avoir assumé plusieurs postes de responsabilités au pays comme à l'étranger.



Presse Minfi



EDUCATION

Pour la petite histoire, à l'âge de 17 ans, Nicolas KAZADI décroche son diplôme de fin d'études secondaires en sciences commerciales et administratives à l'institut du Mont Amba de Kinshasa. Trois ans plus tard, il obtient, à l'université Marien Ngouabi, son diplôme de licence en science économique, option planification du dé-

veloppent. Plus une maîtrise en macro économie de l'université de Reims, en France, un diplôme des études supérieures spécialisées en régulation économique de Paris 1 Panthéon à la Sorbonne, en plus d'une maîtrise en administration publique de l'école nationale d'administration française (ENA) de la promotion Avernois.



EDUCATION

Carrière professionnelle impressionnante



S.E. Nicolas KAZADI, à Paris lors d'une audience que le Chef de l'Etat Congolais a accordée à la patronne du Fonds Monétaire International, le 17 mai 2021



Carrière professionnelle impressionnante

Après ses études à l'étranger, Nicolas KAZADI retourne au Zaïre (l'actuelle RDC) au mois d'août 1991 pour entamer sa carrière professionnelle à la Banque Centrale du Zaïre (Actuelle Banque Centrale du Congo) jusqu'en 1995, car nommé Conseiller Financier du Ministre des Finances de l'époque Pierre PAYPAY. Il sera maintenu au même poste par les successeurs du Ministre précité à savoir, Monsieur Gilbert KIAKWAMA et Marco BANGU-LI.

En 1997, Nicolas KAZADI retourne à la Banque Centrale du Zaïre pour faire partie des membres de la Cellule Technique pour la Réforme Monétaire (CETEREM), c'est-à-dire, Une cellule chargée de concevoir et de mettre en œuvre la réforme monétaire du nouveau Congo sous Laurent Désiré KABILA, d'où la réintroduction du franc congolais.

Son cursus professionnel indique encore qu'après un séjour en France pour y entrer à l'École

Nationale d'Administration de 1998 à 2001, il retourne de nouveau en RDC et devient Directeur Général de la Chambre de Commerce et Industrie de France à Kinshasa. Une année après, il rejoint la Banque Africaine de Développement (BAD) à Abidjan en tant que Conseiller et Directeur Exécutif par intérim, représentant de cinq états d'Afrique centrale notamment la République du Congo, le Burundi, la République Démocratique du Congo, le Cameroun ainsi que la République Centrafricaine.

Un an et demi plus tard, il continue sa carrière intergouvernementale au sein du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Sur une période de 15 ans, il est Conseiller Economique et Responsable des Unités de Stratégies et Politiques pour la Guinée, la Côte-d'Ivoire, le Madagascar et le Togo.

Par ailleurs, Membre de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS) et Conseiller du

défunt Étienne TSHISEKEDI WA MULUMBA pendant des nombreuses années, Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI quitte sa carrière diplomatique aux Nations Unies en décembre 2018 pour rejoindre son très proche et camarade du parti Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO élu Président de la République Démocratique du Congo qui a fait de lui son Ambassadeur Itinérant le 07 mars 2019.

Notons que l'actuel argentier national dispose à son actif de plusieurs publications, il est notamment auteur d'un ouvrage intitulé « défis et enjeux » in l'Afrique et les défis de la gouvernance, édition Maisonneuve et Larose, Paris, 2008.

En lui souhaitant la bienvenue à la tête du Ministère des Finances, on estime que toute cette expérience soit mise à profit pour relever tous les défis dans le secteur des Finances Publiques.

MOKAKO Lepetit
KITUMAINI Héritier

Portrait : Qui est O'Neige N'SELE MIMPA ?

L'intelligence féminine pour épauler Nicolas KAZADI dans la gestion des Finances publiques de la RDC.



Son Excellence O 'neige N'SELE, Vice-Ministre des Finances dans sont cabinet de travaille

« Faire de la jeunesse un élément déclencheur et indispensable du développement de la RDC » telle est la vision du Chef de l'Etat Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Voilà pourquoi la jeunesse est valablement

représentée dans le Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation avec plus de 70% des membres dont l'âge moyen est de 40 ans.

Dotée d'une intelligence particulière, elle décroche son diplôme d'état en 2002 alors âgée de 16 ans et obtient ensuite sa licence en science informatique à l'Institut Supérieur de l'Informatique, Programmation et Analyse (ISIPA). Elle est également détentrice d'une double maîtrise en Administration des Affaires (Master of Business Administration) des Universités Paris Panthéon en France et George Town Business School aux USA. Mariée et mère de famille, la Vice-Ministre des Finances O'Neige N'SELE MIMPA est née le 19 septembre 1986, elle est originaire de la Province de Mai-Ndombe, précisément dans le secteur de Kwamouth.

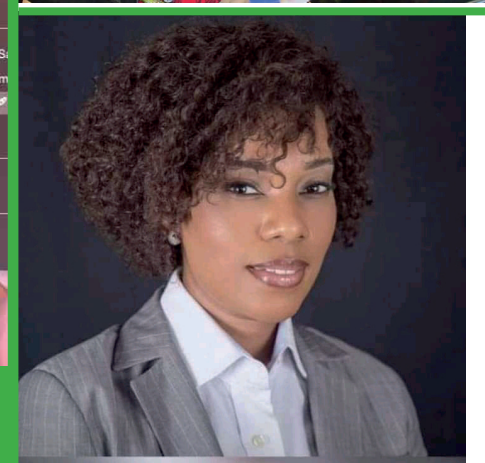
Après plusieurs stages académiques et professionnels à Vodacom, Celpay et Bravo Air Congo, O'Neige N'SELE va être engagée à la Banque Citigroup Congo de 2005 à 2007 où elle a été gestionnaire des clients du top 20 dont les agences du système des Nations Unies, les Institutions Financières, les bailleurs internationaux et les grandes entreprises multinationales.

Réputée très compétente dans la promotion de tous types de relations économiques, ainsi qu'à la mise en place des partenariats public-privés, elle s'est signalée en 2018 dans

le cadre de l'organisation du forum Economique de Madrid sur les opportunités d'investisseurs venus de plusieurs pays européens. Soucieuse des conditions de la femme dans le monde professionnel, elle défend fermement les droits de femmes en participant à la lutte pour l'égalité des chances tant dans le secteur public que privé. Elle est d'ailleurs détentrice d'un certificat de la MC Kinsey Academy Management program sur la thématique « in locking women potential ».

Membre du regroupement politique AABC, la Vice-Ministre s'est dit se consacrer sans détours au bien de la nation, et que son action politique toute entière sera axée sur les résultats. Sachant qu'elle est suffisamment outillée pour la tâche qui l'attend, nous disons bon vent à l'Excellence O'Neige N'SELE.

*BOUSSANO Priscille
BAKANTO Christian*



Assemblée Nationale : Nicolas KAZADI obtient l'adoption de sept projets de ratification



Son Excellence Nicolas KAZADI KADIMA à l'Assemblée Nationale

Après la présentation de l'économie ce 26 mai 2021, le Ministre des Finances Nicolas KAZADI obtient auprès de l'Assemblée Nationale l'adoption de sept projets de lois de ratification des accords de prêt et crédits pour un montant de 406 millions de dollars américains.

C'est avec brio que l'argentier national Nicolas KAZADI KADIMA a obtenu le 25 mai 2021, de l'Assemblée Nationale, 7 projets de lois de ratification dont l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des congolais est inévitable.

D'après la cellule de communication du Ministère des Finances, ces 7 projets de lois constituent une véritable bouée de sauvetage dans le cadre des efforts à déployer en vue de garantir le développement pérenne, leitmotiv du Président de la République Félix Antoine

TSHISEKEDI TSHILOMBO dans la mesure où lesdits projets boostent l'aménagement territorial, l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'électricité, les infrastructures et l'urbanisme, dicit Son Excellence Ministre des Finances face aux élus du peuple à l'Assemblée Nationale.

A en croire la même source, parmi ces projets de lois de ratification, les élus du peuple ont focalisé une attention particulière sur celui lié au développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa baptisé « **kin elenda** »,

conclu entre la RDC et l'Association Internationale de Développement le 12 mai 2021 pour un montant de deux cent cinquante million de dollar américain « soit » 250.000.000 USD.

*BOUSSANO Priscille
BAKANTO Christian*



Signalons également que le projet concernant l'agriculture est initié pour la promotion de l'autosuffisance alimentaire et celui d'aménagement des voies d'accès au pont route-rail à Maluku dans la Ville-Province de Kinshasa est parmi les projets qui ont suscité des discussions mouvementées à la chambre basse du Parlement.

A en croire le Ministre des Finances, Nicolas KAZADI, ces 7 projets de lois évalués à un total de 403,5 millions USD ne sont pas les seuls remèdes pour la relance économique, du fait que les apports financiers des partenaires bi et multilatéraux n'est qu'un appui aux efforts du Gouvernement de la RDC et ne peuvent donc pas remédier aux multiples attentes de tous les congolais



Le Ministre de Finances Nicolas KAZADI devant les élus du peuple



La remise de la documentation du GABAC au Vice-Ministre des Finances par son Secrétaire permanent, Monsieur Gervais MBATA

Lutte contre le blanchiment des capitaux : la RDC continue son combat avec ses paires de l'Afrique Centrale au sein du groupe d'action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)



Un seul point était à l'ordre du jour des échanges du vendredi 21 mai 2021 entre Madame la Vice-Ministre des Finances Son Excellence O'Neige NSELE MIMPA et les représen-

tants du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). La lutte contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme fait partie des priorités du Gouvernement de la RDC.



Son Excellence O'neige NSELE, lors des échanges avec la délégation du groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique central (GABAC)

Au cours de cette réunion, il a été décidé que la RDC puisse mettre urgemment en place un Comité Interministériel dont l'objectif fondamental sera de rédiger un plan d'action pouvant lutter efficacement contre ces fléaux. Le rapport final qui sera produit en prévision de la grande rencontre du mois d'octobre 2022 fera l'objet d'une évaluation avant son adoption sous l'autorité des institutions de Bretton Woods (FMI et la Banque Mondiale).

En revanche, selon le Secrétaire Permanent du GABAC Monsieur Gervais MBATA, il est impérieux que les acteurs bénéficient d'une session de formation et de renforcement des capacités qui leur permettra de maîtriser tous les outils nécessaires à la lutte contre le blanchiment des capitaux pour plus d'efficacité dans l'exécution des tâches concourant à l'évaluation des risques et à la production d'un rapport pour la République Démocratique du Congo.

Pour le reste, la rencontre a été sanctionnée par la remise d'une documentation appropriée à Madame la Vice-Ministre des Finances O'Neige N'SELE MIMPA, par le représentant de cet organisme de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale créé en 2000.

Pour rappel, la RDC a procédé à la signature d'un accord avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en date du 5 septembre 2017 à Brazzaville. Et cet accord signé a directement consacré l'adhésion de la RDC au Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).



La Vice-Ministré O'neige MIMPA

MAYINDOMBE Aurélie
BITOTA Sarah

Le Ministère des Finances d'avant et après l'indépendance : aperçu historique et évolution

Les sociétés humaines ont toujours eu besoin des ressources en général et des ressources financières en particulier pour assurer la couverture et la satisfaction de leurs besoins. Dès lors, les finances publiques occupent une place considérable dans le fonctionnement et la survie des communautés humaines. Aussi, la mobilisation, l'utilisation, la répartition ainsi que

l'évaluation de ces ressources nécessitent une bonne gouvernance pour assurer réellement et efficacement le fonctionnement harmonieux des collectivités et le développement socio-économique de ces derniers. Cet article vous présente un aperçu historique du Ministère des Finances dans sa configuration organisationnelle d'avant et d'après l'indépendance.

Le Ministère des Finances d'avant l'indépendance



Le roi Léopold II, le fondateur de l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908).



Hubert Van Neuss

Conseiller du roi Léopold II qui le nomma administrateur général de l'État indépendant du Congo pour les finances, en février 1885.



Drapeau de l'Association internationale africaine, de l'État Indépendant du Congo (1877-1908) et du Congo belge (1908-1960).

Sous le régime colonial, le vocable « Ministère » n'avait pas existé. En lieu et place des ministères, c'étaient des Directions Générales. Et la Direction Générale des Finances, ancêtre de l'actuel Ministère des Finances, comprenait trois Directions, à savoir : Douanes ; Comptabilité Publique et Approvisionnement ainsi que la trésorerie Générale et Question Financières. Donc le budget d'avant l'indépendance était élaboré à partir des prévisions du Gouvernement général et des provinces, ensuite arrêté par le parlement belge. En effet la reddition de comptes était accomplie par la Direction de la Comptabilité d'Afrique de la Direction Générale des Finances, installée en Belgique. Outre la direction générale, quelques services sous tutelle ont été créés, notamment : la loterie nationale Coloniale du Congo belge, régie par le

décret royal du 29 mai 1934, qui des réalisations combien bénéfiques de cette dernière avaient encouragé les promoteurs dont, au premier rang se trouvait l'Etat. D'ailleurs, la SONAL constituait un relais différé dans le temps. La Caisse d'Épargne du Congo (CADECO), créée par le décret royal du 10 juin 1950 avait reçu une mission noble et exaltante : celle de soutenir le développement de la colonie et l'amélioration qualitative de vie de la population. Cela se faisait par le biais de la promotion, la collecte de l'épargne des personnes Physiques et morales et sa redistribution par le crédit aux opérateurs économiques organisés et indépendants, institutions publiques, citoyens et résidents, dans les secteurs économiques productifs et sociaux, ainsi que celui des infrastructures.

Le Ministère des Finances après l'indépendance

A l'accession du pays à la souveraineté internationale, les Directions Générales furent transformées en ministère. A cet effet La Direction Générale des Finances sera alors désignée Ministère des Finances, Budget et portefeuille. Il comprenait en son sein huit directions à savoir : Budget et contrôle ; Services Généraux ; comptabilité et Marché ; Magasins Généraux ; Impôts ; Inspection des Finances ; trésor ainsi que les Douanes et accises. A la suite de plusieurs réformes, D'autres Directions et Services ont été érigés soit en ministères, soit en Directions Générales. C'est ainsi qu'en 1967, le volet porte-

feuille devenait autonome sous l'appellation du Département du portefeuille et qu'en 1968 fut créé la Direction Générale du portefeuille qui est devenue, par la suite, le Conseil supérieur du portefeuille. Dans le même ordre d'idée, la Direction du budget et contrôle a donné naissance au Ministère du Budget en 1986. Au niveau de son administration centrale, le Ministère des Finances a connu la création de plusieurs Services tels qu'indiqué dans les lignes ou paragraphe qui vont suivre



PHOTO DE FAMILLE DU GOUVERNEMENT LUMUMBA

Après le 30 juin 1960, les activités de contrôle et des Finances publiques étaient paralysées à la suite du départ des fonctionnaires belges qui occupaient les postes de conception dans l'administration coloniale. IL s'ensuivit alors une vague de détournement des fonds publics. Et Cette situation a amené le Parlement congolais de l'époque à voter en 1963 une loi qui organisait la répartition des domaines financiers respectifs du Gouvernement central et des provinces. Ladite loi prévoyait dans son article 35 un corps d'inspecteurs relevant du Ministère des Finances du Gouvernement central. A cet effet, un arrêté fut pris par le Ministre des Finances en date du 31 octobre 1963 portant création d'une direction dénommée « Corps d'Inspection Fi-

nancière ». En dépit de cette loi, certains responsables provinciaux refusaient de se faire contrôler par le corps des inspecteurs. Ainsi, les gestionnaires commettaient plusieurs irrégularités difficilement réparables. Ce qui conduit les autorités de la 2eme République de doter le pays d'un service spécialisé pour l'assainissement des Finances publiques. Ainsi fut créé le 6 juin 1968 le Corps Spécial d'Inspection des Finances (CSIF) avec comme objectif de vérifier et de contrôler toutes les recettes et dépenses ayant une incidence sur le budget de l'Etat. ce sur le budget de l'Etat.

NKAYI Pascal

Après l'accession à l'indépendance, le 30 juin 1960, le Président de la République **Joseph KASAVUBU** nomme sur proposition du Premier Ministre Patrice Emery **LUMUMBA**, monsieur **NKAYI Pascal** comme Ministre des Finances du tout premier gouvernement du Congo.



Jean-Joseph LITHO MOBOTI NZOYOMBO

Le 28 novembre 1965, soit quatre jours après le 24 novembre, jour de la prise du pouvoir par coup d'Etat, le nouveau Président de la République, Joseph-Désiré **MOBUTU** nomme monsieur Jean **Joseph LITHO MOBOTI**, Ministre des Finances du premier gouvernement de la seconde République.



MAWAMPANGA MWANA NANGA

Le 22 mai 1997, le nouveau Président de la République, Laurent-Désiré KABILA sort le premier gouvernement de salut public qui ne comprenait que 13 membres. Parmi le 13, MAWAMPANGA MWANA NANGA est nommé Ministre de Finances.



MBUYAMU ILANKIR MATUNGULU

A l'accession du Président Joseph KABILA au pouvoir, le gouvernement précédent nommé par son père Laurent-Désiré KABILA fut réputé démissionnaire. En avril 2001, l'on vit rentrer au sein du gouvernement des technocrates issues de la diaspora, notamment Monsieur Freddy MATUNGULU qui fut nommé Ministre de l'Economie, des Finances et du budget.



SELE YALAGHULI José

Après avoir occupé plusieurs postes dans le secteur économique et dans des cabinets ministériels, les expériences de José SELE YALAGHULI lui ont valu sa nomination au poste de Ministre des Finances du premier gouvernement sous la présidence de Félix Antoine TSHISEKEDI le 26 août 2019. Un gouvernement qui sera malheureusement renversé par une motion de censure le 27 novembre 2021.

Cinq mois plus tard, un autre organe de contrôle spécifique appelé « Corps des contrôleurs des Dépenses Engagées » fut créé par l'ordonnance – loi n°68-201 du 09 mai 1968 composée des Inspecteurs des Finances, nommés par le Président, ayant l'exclusivité du contrôle de dépenses engagées. Les deux ordonnances-lois précitées furent complétées en 1969 par l'ordonnance – loi n°69-005 du 30 janvier 1969 portant création d'un « Service d'enquête budgétaire » chargé d'opérer, sur ordre direct du Ministre des Finances, toute enquête en rapport avec la gestion des fonds publics dans les administrations centrales et provinces.

En 1970, par l'ordonnance loi n° 70/013 du 23 décembre 1970, un statut particulier fut octroyé aux membres du corps Spécial des inspecteurs des Finances. Cependant, l'ordonnance loi n° 73 / 023 du 4 avril 1973 mit fin au statut particulier qui régissait certains services spécialisés.

Aussi, ce corps fut aligné sur le statut de la Fonction Publique et érigé en une simple Direction Administrative du Ministère des Finances avec trois Divisions. La transformation du corps en une Direction aura un impact négatif sur la plupart de ses membres (Corps Spécial des Inspecteurs des Finances) qui, démotivés, abandonneront leurs fonctions. Ainsi, un relâchement progressif du contrôle et une constatation des nombreuses irrégularités de gestion dont la célèbre affaire de « débit d'office » s'ensuivra.

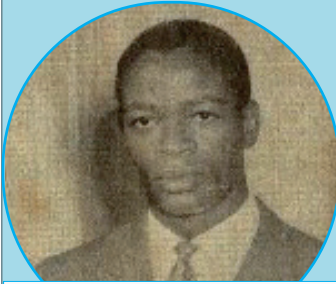
Cela étant, sous l'instigation des institutions des Bretton-Wood, l'inspection Générale des Finances « IGF », fut

créée par l'ordonnance – loi n° 87/323 du 15 sept 1987. Cette ordonnance – loi consacre la restitution au service de toutes ses attributions de 1968. En 2003, le Décret n°34-B du 18 mars 2003, rattache l'IGF à la Présidence de la République. Comme on peut le constater, il transparaît que cette réforme a été dictée par le souci d'étendre les contrôles sur les actes posés par l'ordonnateur Général du Budget. Grâce à elle, la contre-vérification fiscale n'est plus soumise à un quelconque avis ou autorisation administrative du Ministre des Finances. Et en 2004, le Décret n° 04/018 du 19/02/2004 ramène L'IGF au Ministère des Finances.

Comme dans un jeu de pingpong, l'ordonnance n°09 / 097 du 08 décembre 2009, modifiant et complétant l'ordonnance n° 87- 323 du 15 septembre 1987 portant création de l'IGF tel que modifiée et complétée par le Décret 04/ 018 du 19 février 2004 dans son article 4 stipule que L'IGF a été placée sous l'autorité directe du Président de la République.

Répertoire des Ministres des Finances de la RDC depuis son indépendance à nos jours

Début mandat	Fin mandat	Ministre des Finances
Juin 1960	Septembre 1960	NKAYI Pascal
Septembre 1960	Février 1961	NDELE Albert
Février 1961	Août 1961	NKAYI Pascal
Août 1961	Juillet 1962	PINZI Arthur
Juillet 1962	Juillet 1964	BAMBA Emmanuel
Juillet 1964	Octobre 1965	NDINGA Dominique
Octobre 1965	Octobre 1967	LITHO MOBOTI NZOYOMBO Jean Joseph
Octobre 1967	Mars 1968	MUSHIETE Paul
Mars 1967	Août 1968	LUANGO Thomas
Août 1968	Août 1969	NENDAKA Victor
Août 1969	Septembre 1970	NAMWISI MANKOYI Louis
Septembre 1970	Novembre 1970	NDELE Albert
Février 1972	Janvier 1975	BARUTI WA NDUALU
Janvier 1975	Août 1977	BOFASA WAMBEYA NKOSSO Charles
Décembre 1977	Mars 1979	MONDANGA Emony Jules Croy
Mars 1983	Janvier 1983	NGOLE MIKI
Février 1985	Juillet 1985	TSHITSHIMBI WA BILENGA
Juillet 1985	Octobre 1986	DJAMBOLEKA LOMA patrice
Octobre 1986	Janvier 1987	MABI MULUMBA Evariste
Janvier 1987	Juillet 1987	NYEMBO SHABANI
Juillet 1987	Mars 1988	KINZONZI MWATUKIDI NGINDU
Mars 1988	Octobre 1988	KAMITATU MASSAMBA Cléophas
Octobre 1988	Mai 1990	KATANGA MUKUMADI
Mai 1990	Mars 1991	BOMBITO BOTOMBA Albert
Mars 1991	Octobre 1991	ILUNGA ILUNKAMBA Sylveste
Octobre 1991	Octobre 1991	BIRINDWA Faustin
Octobre 1991	Novembre 1991	RAMAZANI- MWENE
Novembre 1991	Août 1992	MWAMBA- MULUMBA
Août 1992	Décembre 1992	ATALE EDEBIDI benoit
Décembre 1992	Mars 1993	MBONGA MAGALU
Mars 1993	Avril 1993	SAMBWA Jules Fontaine
Avril 1993	Juillet 1994	TSHIBWABWA KASHAMA célestin
Juillet 1994	Février 1996	PAY -PAY SYAKASSIGHE pierre
Février 1996	Novembre 1996	KIAKWAMA KIA KIZIKI Gilbert
Décembre 1996	Avril 1997	BANGULI N'SAMBWE Marco
Avril 1997	Mai 1997	MASHAGIRO MABA
Mai 1997	Mai 1997	KASEREKA KASAY
Mai 1997	Janvier 1998	MAWAPANGA MWANA NANGA
Janvier 1998	Mars 1999	TALA NGAYI Fernand
Mars 1999	Novembre 2000	MAWAPANGA MWANA NANGA
Novembre 2000	Avril 2001	AMISI MUTUMBI Jean
Avril 2001	Février 2003	MATUNGULU MUYAMU ILANKIR Freddy
Février 2003	Juin 2003	LUONGWE KABULO MULONGO Leonard
Juin 2003	Janvier 2005	MUTOMBO KYAMAKOSA
Janvier 2005	Novembre 2005	FUTA André Philippe
Novembre 2005	Février 2007	BANGULI NSAMBWE Marco
Février 2007	Février 2010	ATENDA KELO Athanase
Février 2010	Avril 2012	MATATA MPONYO Augustin
Avril 2012	Décembre 2014	KITEBI Patrice
Décembre 2014	Août 2019	YAV MULANG Henry
Août 2019	Avril 2021	SELE YALAGHULI José
Avril 2021	A nos jours	KAZADI KADIMA NZUJI Nicolas



Albert NDELE



EMMANUEL BAMBA



LITHO MOBOTI



PAUL MUSHIETE



VICTOR NENDAKA



PATRICE DJAMBOLEKA



EVARISTE MABI



ALBERT BOMBITO



CLEOPHAS KAMITATU



FAUSTIN BIRINDWA



FONTAINE SAMBWWA



PIERRE PAY-PAY



GILBERT KIAKWAMA



MAWAPANGA MWANA-NANGA



FERNAND TALA NGAI



FREDDY MATUNGULU



ANDRÉ FILIPPE FUTA



MARCO BANGULI



ATHANASE MATENDA



AUGUSTIN MATATA



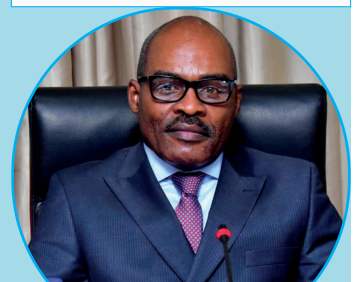
PATRICE KITEBI



HENRI YAV MULANG



JOSÉ SELE YALAGHULI



NICOLAS KAZADI KADIMA

En 1968, l'Ecole Nationale des Finances (ENF) fut créée par l'Ordonnance n° 68-014 du 06 janvier 1968 modifiée par l'Ordonnance –loi n° 072-045 du 14 septembre 1972. Cette Ecole a eu pour objet, la formation professionnelle et perfectionnement du personnel du département des Finances et des candidats à l'exercice de Fonctions dans ce département. Au cours de la même année, vit le jour la Direction de l'informatique grâce à l'appui de la Coopération Belge et Française. Cette structure avait fonctionné jusqu'en 1973 comme un Service d'appoint du Gouvernement rattaché au Cabinet du Ministère des Finances avec à sa tête un Responsable ayant rang de conseiller. Dans la même année, ce service spécialisé du Ministère des Finances est intégré au sein de l'Administration Centrale comme une Direction pour servir d'outil de gestion. Pour ce qui est de ressources humaines, l'Ecole informatique des Finances « EIF », créée à la même époque a formé des informaticiens de haute compétence. Et les premières applications développées avaient tout trait aux finances publiques. On peut citer notamment : système Général de la paie, application Budget ; application contributions. De manière chronologique, en 1973, la Direction Générale des Finances dirigée par un Directeur Général et la Direction des Services Généraux furent créées par ordonnance-loi n°73-023 du 24 juillet 1977. En 1977, la création de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement par l'Ordonnance –loi n° 077-026 du 22 Février 1977. Et 1982 : la création du Secrétariat Général aux Finances et la Direc-

tion des Etudes et Planification par ordonnance –loi du 29 mars 1982. Par ailleurs, en ce qui concerne le Secrétariat Général, cette structure assiste le Ministre dans l'orientation générale et la conduite des affaires du Ministère d'une part ; et d'autre part, planifie, coordonne et supervise toutes les activités réalisées par les services placés sous son autorité (Directions Centrales et les Divisions Provinciales). Quant à la Direction des Etudes et planification, jusqu'à sa création, cette dernière était une Cellule d'Etudes au sein de la Direction des Services Généraux et études, puis transformée en une Division des Etudes et de la Documentation (DED) rattachée au Secrétariat Général aux Finances. Elle a été créée pour répondre aux besoins quotidiens du Ministère des Finances pour traitement de tout dossier requérant études préalables et pour assurer la fonction de collecte et de traitement de données statistiques. De toute manière, la Direction des Etudes constitue un bureau conseil pour le Ministre des Finances. Elle est un « Brain Trust » spécialisé dans le travail et la fonction de réflexion, d'analyse et de conception au sein du Ministère des Finances. Dans le souci de redynamiser ses actions, le Secrétariat Général aux Finances n'est pas resté en marge des réformes entamées au sein de l'administration publique. Ce dans ce cadre qu'il a été pris en date du 04/08/2017 par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, l'arrêté n° 013/ME/MIN.FP/2017 portant agrément provisoire du cadre et des Structures organiques du Secrétariat Général aux Finances. Cet arrêté a eu le mérite de prendre en charge les Direction dites stan-

dards (DRH, DAF et DANTIC) consacrées par un décret du Premier Ministre n° 15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des structures standards à compétences horizontales communes à toute les administrations centrales des Ministères, institutions et services publics. Quant aux innovations, l'arrêté sus- évoqué crée les Directions ci-après : Règlementation Financière « DRF », Audit et contrôle de Gestion « DACG », Préparation de la loi de reddition des comptes « DPRECO », Chaîne de la Recette et Imprimé de Valeur « DCIV », systèmes d'information « DSI », Direction Générale du trésor et de la comptabilité Publique « DGTCP » et l'Ecole Nationale des Finances s'est vue hissée en une Direction Général. En tout état de cause, la responsabilité essentielle du Ministère des Finances est de mobiliser des ressources nécessaires pour le Financement de la collectivité. Et pour ce faire, il dispose également des services mobilisateurs des recettes appelés « Régies Financières » qui ont aussi connu des transformations au cours de leurs évolutions.

*Paul ILUNGA NGOY
MOKAKO Lepetit*



Nouveau cadre organique du Secrétariat Général aux Finances opérationnalisé

Face aux impératifs induits à la fois par la réforme de l'Administration Publique Congolaise et celle des Finances Publiques, l'Administration des Finances a été appelée à se réajuster en se dotant d'un nouveau cadre organique, par l'arrêté ministériel n° 013/ME/MIN.FP/2017 du 04 août 2017 portant agrément provisoire du cadre et structures organiques du Secrétariat Général aux Finances de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique.

A l'origine, le Gouvernement de la RDC avait enclenché depuis 2003, un vaste chantier de réforme dite intégrale et intégrée en vue de mettre

en place une Administration des Finances, à même d'assurer les missions d'un État moderne dans des conditions optimales d'efficacité et d'efficacités.

Ainsi, plusieurs avancées ont impliqué le Ministère des Finances, choisi parmi les Ministères pilotes en tant que service transversal ayant des rapports avec tous les autres secteurs de la vie nationale.

Dans ce même registre, au terme de nombreux ateliers, une commission mixte avait présenté le projet du cadre et structures organiques qui a eu le mérite de réunir un large consensus au niveau de tous les acteurs du secteur, y compris le banc syndical et de prendre en compte les préoccupations en matière de dotation en effectif.



Mise en place Générale au sein du Secrétariat Général aux Finances



Christophe BITASIMWA BAHII
Secrétaire Général aux Finances

C'est dans ce cadre que le Secrétariat Général du Ministère des Finances, par son communiqué de service n° Réf. 03/001/SG/FINANCES/BBC/2019, a rendu publique et effective la mise en place, n° CAB/MIN.FINANCES/SG/BBC/2018/7574/ du 23 novembre 2018, des hauts fonctionnaires et cadres supérieurs de l'Administration des Finances. Pour ce faire, les cérémonies des remises et reprises ont eu lieu le 11 Janvier 2019 au cinquième niveau de l'immeuble Crown Tower, local 501, d'abord entre Monsieur MUTEMBA MUKEBA Jacques, Directeur a.i de la Direction des Services Généraux et Madame MANLALA ISONGO Nadine, Directeur de la nouvelle Direction des Ressources Humaines. Dans la foulée de cette journée, il y a eu la remise et reprise entre l'intérimaire de la Direction des Services Généraux et le Directeur de la nouvelle Direction Administrative et Finan-

cière Madame Angélique NZEBA TSHIPADI.

A cours de la même semaine, cette fois-ci, à l'Ecole Nationale des Finances, Monsieur MBUYU, Directeur sortant a procédé à la remise et reprise avec son remplaçant Monsieur NYEMBO TAMPA KANYA Jean Paul, élevé au grade de Directeur Général de cette institution. Toujours dans ce même chapitre, le Directeur-Chef de Service de la Comptabilité Publique a cédé son fauteuil au Directeur- Chef de Service de la Direction d'Audit et Contrôle au cours de la cérémonie organisée à la Division des Services de Contrôle Extérieur voisine de l'Hôpital Général de Kinshasa. Enfin le jeudi 07 février 2019 au 5eme niveau de l'immeuble Crown Tower, Monsieur LEKOM KANIONIO, Directeur-Chef des Service de la Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et

Madame Yvette B. SHABANI, Directeur de la Direction des Etudes et Planification, nouvelle formule ont, quant eux, procédé à une remise reprise partielle des documents relatifs à la gestion des archives attribuées à la DANTIC.

Par ailleurs, concernant la mise en place des Agents de collaboration et d'exécution de l'Administration des Finances, celle-ci a été faite conformément à la loi n° 16/ 013 du 15 juillet 2016 portant statut des Agents de carrière des Services publics de l'Etat et à l'arrêté n°013 / ME/MIN.FP/2017 du 04 Août 2017 portant agrément provisoire du cadre et structures organiques du Secrétariat Général aux Finances. Ainsi, les Agents de collaboration et d'exécution de l'Administration des Finances ont été affectés dans les Directions et Services centraux.



Prof. Jean Paul NYEMBO TAMPAKANYA
Monsieur Directeur Général Chef de Service
de l'École Nationale de Finance(DGENF)



Madame Nadine MANLALA ISONGO
Directeur-chef des Services des
Ressources Humaines (DRH)



Madame Angélique NZEBA TSHIPADI
Directeur-chef de Service Administratif et
Financier (DAF)



Madame Yvette B. SHABANI MWANGU
Directeur chef de Service des Etudes et Planification (DEP)



Monsieur Lekom KANONIO
Directeur-chef de service des Archives et
Nouvelles Technologies de l'Information et de
la Communication (DANTIC)



Monsieur Adolphe BILOLO KANGODIE
Directeur-chef de Service de réglementation
et qualité comptable (DRQC)



Monsieur Antoine MUYAYA TSHIFUAKA
Directeur-chef de Service des Réglementations
Financières (DRF)



Monsieur André BONA KABAMBA
Directeur-chef de Service de Préparation de la
lois de reddition des comptes



Monsieur Freddy MILAMBO MBOMBO
Directeur-chef de Service d'Audit et Contrôle
de Gestion



Monsieur Joachim NLANDU KIPHIOKA
Directeur-chef de Service des systèmes
d'information (DSI)



Monsieur BIRINGANINE MBASHAM LUME
Coordonnateur de l'Inspection de Services du
Trésor (IST)



Monsieur Sébastien MALANGU NYEMA
Secrétaire Administratif du Secrétariat
Général



Monsieur Juslin MATENDA BAKU
Coordonnateur de la cellule Technique
d'Appui (CTA)



Monsieur Laurent TSHILOMBOJI
Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion
des Projets et Parchés Publics (CGPMP)



Monsieur TANDU SAMBA
Président de la Délégation Syndicale

Une bibliothèque numérique pour le Ministère des Finances, l'équipe des experts chargés de la vulgarisation de la plateforme bibliothèque numérique a clôturé la mission. www.finances-cd-bn.com



L'équipe conceptrice de la bibliothèque numérique du Ministère des Finances



VETTE B. SHABANI MWANGU DIRECTEUR -CHEF DE SERVICE DES ETUDES ET CLASSIFICATION

evenements Recents

Activités

- Mesures préventives face à l'épidémie de la maladie à Coronavirus qui a été déclaré urgence de santé publique de portée internationale et en vue de prévenir sa propagation au sein du Secrétariat Général aux Finances [Lire la suite](#)
- Nicolas Kazadi satisfait de la stabilité du cadre macroéconomique. [Lire la suite](#)
- La mobilisation des recettes au cœur d'une séance de travail entre Nicolas Kazadi et les régies financières [Lire la suite](#)
- La Banque Mondiale s'engage à décaisser 3 milliards USD en faveur de la RDC dans les 18 prochains mois. [Lire la suite](#)



José BATOKO ELO BOMPONGO
 Chef de Division NTIC(DANTIC)
 Encadreur



Obed SEMELI BOTAMBA
 Chef de Division Archives,
 Bibliothèques et Publications
 Encadreur

C'est dans un environnement marqué par la conjoncture de la pandémie de la Covid 19 et un mouvement de grève des Agents déclenché à l'initiative de l'intersyndical que l'équipe des experts de la DANTIC a effectué une descente officielle dans les différents services de l'Administration Centrale du Secrétariat Général aux Finances pour la vulgarisation de la plateforme bibliothèque numérique, conformément à l'ordre de service n°030 /MIN/FINANCES/SG/DANTIC/KDE/2020 du 26 décembre 2020 signé par le Secrétaire Général aux Finances.

En effet, ladite mission consistait à présenter et à échanger avec les Agents et Cadres de l'Administration Centrale du Ministère des Finances sur les modalités de fonctionnement de l'application web bibliothèque numérique mise à leur disposition. L'objectif de cette mission de vulgarisation est de faciliter l'accès aux documents et informations relatives aux Finances Publiques auprès des Agents et Cadres de ce Ministère qui sont le public cible.

Autrement dit, elle ouvre une voie nouvelle pour la recherche des informations, la consultation des ouvrages, des textes légaux et des lois relatives aux

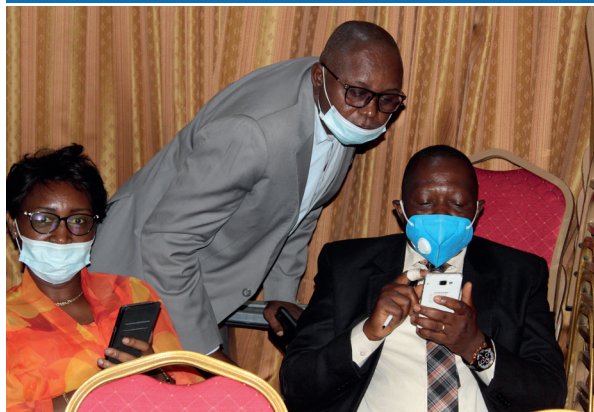
Finances Publiques en un temps record partout où l'on se trouve et à chaque instant.

De ce fait, débutée à la Cellule Technique d'Appui du Secrétariat Général aux Finances pour chuter à la Direction des Etudes et Planification, les Agents de la DANTIC ont récolté au près des participants des réactions positives, car 90% des Agents l'ont trouvé très intéressante, Etant entendu qu'ils reconnaissent eux même les difficultés d'accès à certains documents qui cadrent au bon fonctionnement des services, ne sachant pas où les trouver. Ils ont exprimé les vœux que celle-ci soit mis à la disposition du grand public le plus vite que possible.

Ainsi face à cette problématique de l'accès à l'information, l'équipe des experts de la DANTIC sollicite des autorités d'accorder en urgence le dossier Bibliothèque Numérique du Ministère des Finances afin que celle-ci devient opérationnelle.



Images prises lors de la vulgarisation de la bibliothèque numérique des Finances



Images prises lors de la vulgarisation de la bibliothèque numérique des Finances



RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

LUTTE CONTRE LA COVID-19

COVID-19 RIPOSTE

CORONAVIRUS

pour se protéger et protéger les autres :



Évitez de vous toucher le visage avec des mains non lavées



Lavez-vous les mains aussi souvent que possible avec du savon ou du gel hydro-alcoolique



Toussez ou éternuez dans vos coudes, changez de mouchoirs à chaque utilisation



Couvrez-vous la bouche et le nez



Saluez sans se serrer la main, évitez les contacts



Limitez vos déplacements

Le Secrétaire Général aux Finances veille au strict respect des dispositions préventives prises par le gouvernement pour lutter contre la contamination dans les Secteurs de l'Administration des Finances

En dehors des mesures de prévention et d'hygiène diffusées par le Ministère de la Santé, à savoir : le lavage régulier des mains avec de l'eau ou désinfectant, la distanciation d'au moins un mètre afin d'éviter des contacts physiques, et tant d'autres. La Ministre honoraire de la fonction publique madame Yolande EBONGO – BO-SONGO a en son temps à travers un communiqué officiel porté à la connaissance de tous les agents de l'administration publique des dispositions particulières, qui devraient être de stricte application et observé avec rigueur aux seins des bâtiments administratifs des administrations sectorielles.





RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES

LUTTE CONTRE LA COVID-19

L'on compte parmi ces dispositions , l'assurance et la mise en place effective du service minimum par seul le personnel essentiel , la limitation au nombre de cinq des agents qui doivent abriter un bureau, l'obligation de placer des lave-mains dans les entrées des bâtiments, le prélèvement de la température des agents et visiteurs à chaque entrée et sortie, l'interdiction strict des attroupements des agents au sein des bâtiments et la réduction sensible des visites. Sur ce, la Ministre honoraire de la fonction publique a chargé les Secrétaires Généraux et les Directeurs Généraux de l'Administration Publique d'assurer l'exécution du présent communiqué.

Après une investigation du Journal Interne des Finances (JIF MAGAZINE) dans des bâtiments de services composant l'Administration des Finances, il est important de mettre en exergue la bravoure et l'abnégation du Secrétaire Général aux Finances qui, malgré la situation économique dû à la pandémie, il ne ménage aucun effort en fin de faire respecter les mesures d'hygiène et sanitaire dans les différents services administratifs du Ministère.



COVID-19
RIPOSTE



COVID-19
RIPOSTE



COVID-19
RIPOSTE

Dépistage contre la covid_19 / Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication



C'était le mercredi 13 et vendredi 15 janvier 2021 derniers que Monsieur Lekom KANONIO, Directeur-chef des services de la Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a initié un test de dépistage volontaire et ciblé de la covid-19 à tout le personnel de la DANTIC.

En effet Ce test de dépistage volontaire s'est effectué à la grande salle de la dite Direction, par les experts de la santé publique de l'Institut national des recherches biomédical, INRB. A tour de rôle, chaque agent et cadre s'est fait dépister en toute responsabilité vu qu'il y a aussi des asymptomatiques qui, bien qu'étant porteurs du virus, ne

présentent aucun symptôme. Ces professionnels de santé ont prélevé un écouvillon à l'arrière du nez de chaque volontaire ce qui a causé un certain inconfort mais la procédure a été de très courte durée.

En attendant les résultats qui pourront prendre plusieurs jours, tous les écouvillons sont envoyés au laboratoire de l'INRB afin d'être analysés.

C'est dépistage volontaire permettra au directeur de la dite Direction d'identifier rapidement et à temps les cas et prévenir la propagation.

Il est important de préciser que l'organisation de ce test est dans le strict respect du secret médical.

Pour monsieur lekome KANIO-

NIO, ce test de dépistage volontaire de coronavirus (Covid-19) visant à garantir la santé et la sécurité des tous les agents et cadres de la Dantic, s'est effectué dans le strict respect des conditions réglementaires bien qu'étant basé sur le volontariat.

Par ailleurs, La distanciation, le port obligatoire des masques et le lavage régulier des mains demeurent obligatoires.



COVID-19 RIPOSTE



COVID-19 RIPOSTE

BOUSSANO Priscille
MUHIMA Célestin

Notre équipe



Directeur de publication
LEKOM KANIONIO LEKOM



SEMELI BOTAMBA
Directeur de publication adjoint



BOUSSANO Priscille
Rédacteur en chef



ILUNGA Paul
Secrétaire de la rédaction



MOKAKO lepetit
Secrétaire adjoint de la rédaction



PHILO KANKOLONGO
éditrice



BITOTA Sarah
éditrice



MAYINDOMBE aurélie
éditrice



Héritier KITUMAINI BITA
éditeur



BATOKO ELO
Directeur Infographie



MBOMA jacques
chasseur d'image



MUHIMA célestin
chasseur d'image



BWIRA bienfait
chasseur d'image



BAKANTO Christian
designer



KIBOMBI fanon
infographe



Edwige KIMOSI DITU
infographe



DGDA

Direction Générale des Douanes et Accises

Toujours davantage : aujourd'hui plus qu'hier et demain plus qu'aujourd'hui



SELTA%

[Accueil](#) [Téléchargement](#) [Documentation](#) [Video](#) [Connectez-vous](#)

DGI

Direction Générale des Impôts

Documents sécurisés

Déclarations, Bordereaux et autres



[Télécharger](#)



DGRAD

Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations



ISYS-REGIES



DIGITAL
TRANSFORMATION

Logiciel pour sécuriser et assurer la traçabilité de toutes les opérations d'encaissement des impôts, taxes et redevances.



MINISTRE DES FINANCES

COFED

CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL
DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT





DGDP



Le conseiller du gouvernement congolais en matière d'endettement public.

CENAREF

Cellule Nationale de Renseignements Financiers



La République Démocratique du Congo n'est pas un paradis pour le blanchiment d'argent sale.

DANTIC

Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication



BANQUE MONDIALE